



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-80930>

Département(s) de publication : 72

Annonce n° 24-80930

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 23-114192

Mis en ligne sur le site www.boamp.fr le 05/07/2024

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : GIE SESAM-Vitale

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 39172288100052

Ville : Le mans cedex 2

Code postal : 72019

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 72

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : AS-23-30 Gestion du portefeuille marques

Code CPV principal - Descripteur principal : 79110000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Le GIE SESAM-Vitale détient seul 18 marques dont Vitale, SESAM-Vitale ou encore appli carte Vitale et 8 marques en copropriété avec la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (Cnam). Les prestations objet du marché AS-23-30 consistent notamment à la gestion du portefeuille des marques dont la surveillance des marques, les actions consécutives à la surveillance des marques, les négociations avec les déposants et le renouvellement des marques

Critères d'attribution : Critère n° 1 : VALEUR TECHNIQUE ET METHODOLOGIQUE DE L'OFFRE (Pondération 60 %) Cette valeur est notée sur 60 points (répartis comme indiqué ci-dessous) et est jugée au regard des éléments d'appréciation suivants : Sous-critère n° 1 (sur 30 points) : Compétences et expérience des personnes affectées à l'exécution du marché et notamment l'interlocuteur unique désigné ; Sous-critère n° 2 (sur 30 points) : Adéquation et pertinence de l'organisation, de la méthodologie et des moyens matériels proposés pour l'exécution du marché. Critère n° 2 : PRIX (Pondération 40 %) Le critère financier est noté sur 40 points.

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Le présent marché est passé sous la forme d'une procédure adaptée conformément aux articles L. 2113-15 et R. 2123-1 (3°) du Code de la commande publique. Ce présent marché a une durée de 12 mois et est reconductible trois (3) fois pour une période de douze (12) mois chacune. Le marché est attribué au Cabinet ALAIN BENSOUSSAN Selas en date du 04 juillet 2024 pour un montant estimé à 225 045 euros TTC.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 10/07/2024